



contact@capen71.org

www.capen71.org

LE 19/04/2017

COMMUNIQUE

NORDEON/MARVELL(ex-PHILIPS) : APRES UNE GESTION SOCIALE CALAMITEUSE, UN BILAN ENVIRONNEMENTAL CATASTROPHIQUE !

La ZI Nord n'en finit pas de révéler un passé industriel où les considérations environnementales ne pesaient pas lourd. En liquidation judiciaire depuis le 14 avril, les 150 salariés restants seront licenciés. Mais comme beaucoup d'entreprises industrielles de la ZI Nord (cf MESTA) , Philips et ses repreneurs laissent derrière eux un environnement dans un tel état désastreux de pollution **qu'aucune nouvelle activité ne pourra plus s'y implanter.**

La réhabilitation/nettoyage du site a été confiée à TAUW France, qui, après des investigations conduites en 2013 et 2014, prévoit 6 mois au moins de travaux pour un budget de 420 000 euros laissé par Philips...A notre avis, un montant nettement sous-estimé :

- La contamination des sols (solvants chlorés..) est telle qu'il faudra excaver 1500 M3 à une profondeur de 4m50, les traiter hors site ; près de 55 sources de pollution par des produits dangereux ont été identifiés , présentant des risques par contact ou inhalation. Une fois définis les responsabilités juridiques* et le budget réellement disponible en rapport avec les travaux à effectuer.
- Le site est à proximité directe du Canal du Centre, au-dessus d'une nappe superficielle qu'utilisait l'entreprise avec des puits et d'une nappe plus profonde de la Saône, vecteurs de transferts pour les polluants présentant un danger potentiel sur l'alimentation en eau potable.
- L'air extrait des sols devra faire l'objet d'un traitement « basique » avant rejet dans l'atmosphère, ainsi que d'un suivi par des mesures mensuelles
- Les eaux extraites des sols seront traitées par une unité mobile avant de rejoindre les eaux usées ou pluviales, faisant aussi l'objet d'un suivi, tout comme les eaux souterraines devront être surveillées après les travaux.

Le CODERST du 18 avril a défini le cadre légal et la méthode pour maîtriser les risques actuels et établir une surveillance du site concernant les risques résiduels, qui devra être sécurisé.

La CAPEN 71 a demandé à être associée au suivi du site, comme cela s'est fait pour THEMEROIL ; elle a demandé une vigilance particulière post traitement sur les eaux superficielles et souterraines en amont comme en aval du site.

Il est à craindre que la Zone industrielles Nord nous réserve d'autres « surprises » de cet acabit.

CAPE N 71

*le liquidateur judiciaire étant devenu propriétaire et exploitant